

# CONSEIL MUNICIPAL

*Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T*

## COMPTE RENDU

*de la séance publique du vendredi 10 novembre 2023*

*Salle du Conseil municipal*

Date de convocation : 6 novembre 2023

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	17

---

**Étaient présents (dans l'ordre du tableau) :**

CAËL Christian, PENTECOTE Jean-Yves, MAHEU Hélène, COLLIN Matthieu, MELINE Nadia, MOUGEOLLE Gilles, THIERY Elisabeth, LEJAL Fabienne, BARADEL Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, AMADO Sabine, ROBIN Sylvie, FERRY Bertrand, REDELSPERGER Cathy, GASPARD Fabien, BRABANT Frédéric, MATHIEU Elodie.

**Absents excusés (procurations) :**

ROHRER Patrick (ROBIN Sylvie), HERRY Nicolas (PENTECOTE Jean-Yves).

**Absent(es) excusé(es) :**

**Absent(es) non excusé(es) :**

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 ;

**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023**  
**20 h 00**

---

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2023 ;

**Finances locales**

- Ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- Demande de subvention DETR pour le désamiantage de la façade du bâtiment scolaire ;
- Demande de subvention DETR pour la réhabilitation d'un logement rue de l'Hôtel de ville ;
- Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de deux cellules commerciales rue de l'Hôtel de ville ;

**Divers**

- Organisation du 39<sup>ème</sup> rallye Vosges Grand Est ;

**Questions diverses**

**Président de séance** : Monsieur Christian CAËL

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame Nadia MELINE.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Del n° 2023/06/01 - Ouverture d'une ligne de trésorerie.**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que la Commune doit avancer des sommes conséquentes correspondant aux subventions accordées dans le cadre des projets d'investissement et à la TVA qui est remboursée l'année suivant l'engagement des dépenses ;

**CONSIDERANT** la proposition d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € compte tenu du niveau de trésorerie et du décalage constaté entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes ;

**CONSIDERANT** que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer des investissements et ne procurent aucune ressource budgétaire ; que la ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte de la Commune ; que les tirages s'effectuent en fonction des besoins et que le remboursement s'opère dès que la trésorerie le permet ; qu'après étude des offres reçues la proposition du Crédit Agricole détaillée ci-après apparait comme la plus intéressante :

- Montant du financement : 500 000 € ;
- Durée : 1an ;
- Périodicité de révision du taux : Mensuelle ;
- Paiement des intérêts : Trimestriel (échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement sur la base du taux de référence et en fonction de l'utilisation ;
- Remboursement du capital : in-fine ou avant terme si disponibilité financière ;
- Frais de dossiers : 0.05 % ;
- Commission d'engagement : 0.10 % ;
- Index : EURIBOR 3 mois flooré moyenné du mois d'utilisation ;
- Marge : 1.19 % ;

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit agricole selon les conditions précitées ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à ce dossier.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Del n° 2023/06/02 - Demande de subvention DETR pour le désamiantage de la façade du bâtiment scolaire.**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le repérage amiante réalisé par la société Diagnostic Habitat ;

**CONSIDERANT** que la municipalité porte un projet d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment scolaire ; qu'en préalable et avant de permettre la réalisation des travaux d'isolation par l'extérieur il convient de procéder au désamiantage de la façade ;

**CONSIDERANT** le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 7 211.67 € (diagnostic + réalisation des travaux) ;

**CONSIDERANT** qu'afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention :

<b>Source de financement</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Etat DETR	40 %	2 884.00 €
<b>Sous total financement public</b>	<b>40 %</b>	<b>2 884.00 €</b>
Fonds propres	60 %	4 327.67 €
<b>Sous total collectivité</b>	<b>60 %</b>	<b>4 327.67 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>7 211.67 €</b>

**ENTENDU** le rapport de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, adjoint délégué, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Del n° 2023/06/03 - Demande de subvention DETR pour la réhabilitation d'un logement rue de l'Hôtel de ville.**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'étude préalable réalisé par le CAUE des Vosges et l'avant-projet présenté par le cabinet Arcane architecture ;

**VU** l'estimation de la valeur locative des logements réalisée par le service France Domaine ;

**CONSIDERANT** que le marché immobilier à Corcieux est particulièrement tendu ; que l'offre de logements communaux ne permet pas de répondre à la demande importante de logements dans le centre bourg ; que les bailleurs sociaux ne sont pas en capacité de proposer des logements vacants ;

**CONSIDERANT** le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 201 800 € ; que le montant de loyer annuel s'élève à 7 560 € ; qu'afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR ; que le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention s'établit comme suit :

Source de financement	Taux	Montant
Etat DETR	40 % après déduction de 5 ans de loyers	65 600 €
<b>Sous total financement public</b>	<b>32.50 %</b>	<b>65 600 €</b>
Fonds propres	67.50 %	136 200 €
<b>Sous total collectivité</b>	<b>67.50 %</b>	<b>136 200 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>201 800 €</b>

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À 17 VOIX POUR ET 2 CONTRE**

**ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Del n° 2023/06/04 - Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de deux cellules commerciales rue de l'Hôtel de ville.**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'étude préalable réalisé par le CAUE des Vosges et l'avant-projet présenté par le cabinet Arcane architecture ;

**VU** l'estimation de la valeur locative des cellules réalisée par le service France Domaine ;

**VU** la demande de locaux commerciaux sur la Commune ;

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de maintenir les linéaires commerciaux en centre bourg et de préserver une offre commerciale de qualité ; que la requalification de ce bâtiment constitue ainsi un enjeu important en termes de dynamisation du centre-bourg et permettra d'accueillir de nouveaux commerces et de favoriser le maintien des commerces existants ;

**CONSIDERANT** le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 248 800 € ; que le montant de loyer annuel s'élève à 6 600 € ; qu'afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR ; que le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention s'établit comme suit :

Source de financement	Taux	Montant
Etat DETR	40 % après déduction de 9 ans de loyers	75 760 €
<b>Sous total financement public</b>	<b>32.50 %</b>	<b>75 760 €</b>
Fonds propres	67.50 %	173 040 €
<b>Sous total collectivité</b>	<b>67.50 %</b>	<b>173 040 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>248 800 €</b>

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À 17 VOIX POUR ET 2 CONTRE**

**ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Del n° 2023/06/05 - Organisation du 39<sup>ème</sup> rallye Vosges Grand Est.**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le 39<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est manche du Championnat de France des Rallyes, du 12<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est VHC et du 3<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est VMRS, organisés conjointement par l'ASAC Vosgien organisateur administratif et par l'association Vosges Rallye Organisation, organisateur technique se déroulera du 14 au 16 juin 2024 ; que le traditionnel Shakedown (essais) aura lieu le vendredi 14 juin 2024 ; que l'épreuve spéciale de Corcieux aura lieu le samedi 15 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que depuis l'édition 2022 l'organisation du Rallye Vosges Grand Est s'engage dans une démarche écoresponsable en partenariat avec l'association Eco Manifestation Vosges ; que cet engagement se traduit par la mise en place d'actions concrètes sur le terrain visant à réduire l'impact carbone de l'événement et par la réalisation d'un bilan carbone simplifié ;

**CONSIDERANT** le parcours présenté ;

**ENTENDU** l'exposé de M. Matthieu COLLIN adjoint délégué, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À 18 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION**

**AUTORISE** l'organisation du 39<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est et le passage du rallye sur les voies communales du 14 au 16 juin 2024 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux personnes concernées.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait état des droits de préemption et des demandeurs d'emploi. Monsieur Jean-Yves PENTECOTE fait le point sur les travaux en cours.

Monsieur Matthieu COLLIN évoque la rencontre avec Madame la Sous-préfète le 4 novembre dernier, elle a visité le pumptrack et le chantier du stade. Ce dernier est à l'arrêt en raison des conditions météorologiques, la sous-couche et le revêtement synthétique ont été posées, le remplissage sera réalisé dès que la météo sera plus clémente.

Le trail organisé par le club d'athlétisme a eu lieu dimanche 5 novembre et a accueilli 191 participants pour 193 inscrits.

Madame Sabine AMADO fait un point sur l'organisation et évoque la satisfaction des participants. Cette manifestation sera reconduite l'an prochain et a été programmée le 3 novembre 2024.

Une journée de la BD aura lieu vendredi 24 novembre en présence de Laurent Cagniat dessinateur des Schtroumpfs et Rudy Lespinet dessinateur des pieds nickelés. La librairie Le Neuf de Saint Dié des Vosges proposera plusieurs titres à la vente.

Madame Hélène MAHEU indique que la Saint Nicolas aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre prochain. Une réunion de la commission « vie scolaire et actions en faveur de la jeunesse » sera organisée prochainement.

Monsieur le Maire rappelle les échanges avec Madame la Sous-préfète au sujet des nombreux avantages que présente la désimperméabilisation des espaces publics. Il évoque le dernier Conseil d'administration de la maison de retraite et le budget prévisionnel 2024. Il informe également les conseillers de sa rencontre avec Monsieur le sénateur Jean HINGRAY lundi 13 novembre.

Madame Elisabeth THIERY fait un point sur le forum santé organisé par l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur Gilles MOUGEOLLE rappelle l'organisation d'une visite de la forêt communale avec Monsieur Rémi BATOT le vendredi 17 novembre à 9h00. Un marché est prévu pour la Saint-Nicolas, à ce jour 24 commerçants sont inscrits.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que France Télévision tourne une série télévisée dans la Commune vendredi 17 novembre. Un report de délai a été sollicité auprès de la Préfecture des Vosges au sujet du projet de vidéoprotection subventionné au titre du FIPD. Il a récemment rencontré une candidate à la reprise de l'Hôtel restaurant du Commerce.

Madame Nadia MELINE évoque la cérémonie du 11 novembre ainsi que le repas des aînés qui auront lieu ce week-end.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

Des bons d'achat seront distribués aux aînés qui n'ont pas participé à cet événement. Le Noël de L'EHPAD est prévu le mercredi 13 décembre prochain.

Monsieur le Maire propose un échange avec les Conseillers dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau mode de financement du service d'enlèvement des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, cette évolution suscite de nombreuses interrogations auxquelles nous n'avons pas encore de réponse.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance.**

La Secrétaire de séance,  
Nadia MELINE

Le Maire,  
Christian CAËL